Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
19 AVR. 2023

EXTRAIT N° 30/2023 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Date de la convocation **:**
Le 28 mars 2023

Nombre de conseillers municipaux
En exercice 33

En début de séance :

Présents	22
Procurations	1
Absents	5
Excusés	5

En cours de Séance :

Présents	22
Procurations	1
Absents	5
Excusés	5

L'an deux mil vingt-trois, le onze du mois d'avril, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. CRETINOIR Joël, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, Mme CARIN Jocelyne, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. FERDINAND Thierry, M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme MENCE Marielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel.

ABSENTS EXCUSES : M. CIDOLIT Bertrand (procuration à Mme CAVALIER-DOURE), M. BERNABE Cédric, M. ADELAIDE Michel, Mme RIERNY Sandrine, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ABSENTS NON EXCUSES : Mme CARDOU Josiane, M. THELESTE Johan, M. ROSELET Jean-Christophe, M. DELPHIN Laurent, Mme FRANCOIS Francine.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Rachel VALLERAY (DRH), M. Stéphan GLANIOS

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. CRETINOIR Joël pressenti, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

BUDGET ANNEXE ENERGIES RENOUVELABLES
AFFECTATION DES RESULTATS
DE L'EXERCICE 2022

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE
19 AVR. 2023

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;
- Vu les résultats budgétaires de l'exercice 2022 figurant dans le compte de gestion du percepteur;
- Considérant que l'excédent constaté s'établit ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	84 193,37
	RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE 2021	-12 908,14
	RESULTAT CUMULE (1)	71 285,23

INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	-22 678,45
	SOLDE D'EXECUTION REPORTE DE L'EXERCICE 2021	48 376,43
	EXCEDENT (+) ou DEFICIT (-) DE FINANCEMENT CUMULE	25 697,98
	DEPENSES ENGAGEES NON MANDATEES*	0,00
	RECETTES RESTANT A REALISER*	0,00
	EXCEDENT (+) ou DEFICIT (-) DE FINANCEMENT CUMULE (en tenant compte des *) (2)	25 697,98

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (1+2)	96 983,21

.....

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal,

DECIDENT, à l'unanimité

D'AFFECTER à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 40 000€ (recette d'investissement)

DE REPORTER à :

- l'article 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » la somme de 25 697,98€ (recette d'investissement)
- l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté » la somme de 31 285,23€ (recette de fonctionnement)

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, 11 avril 2023

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le

COMMUNE DE SAINT JOSEPH MARTINIQUE

Pour le Maire, et par délégation
1er Adjoint

Claude ADELE

6